

# Conditions Générales



## **Forfaits :**

Les forfaits sont nominatifs.

Les forfaits sont trimestriels à l'exception des forfaits open et open shetland qui sont mensuels.

Ils doivent être réglés au plus tard le 5 du 1<sup>er</sup> mois de chaque trimestre ou de chaque mois pour les formules open et open shetland, sans attendre la présentation de la facture.

Tout retard de paiement pourra donner lieu au versement d'une pénalité de retard au taux légal en vigueur.

Les forfaits trimestriels peuvent être réglés en 3 chèques, déposés en début de trimestre.

Le nombre de séances est indiqué pour chaque trimestre pour l'année en cours.

Le rattrapage en cas d'absence n'est possible qu'aux conditions définies au règlement intérieur.

Les forfaits open et open shetland donnent droit à 4 cours collectifs par semaine y compris pendant les vacances scolaires, *mais ne donnent pas droit à rattrapage en cas d'absence*.

## **Pensions :**

Les pensions doivent être réglées au plus tard le 5 de chaque mois, sans attendre la présentation de la facture.

Le forfait enseignement lié aux pensions donne droit à 4 cours collectifs par semaine y compris pendant les vacances scolaires, *mais ne donnent pas droit à rattrapage en cas d'absence*.

Toute prestation supplémentaire demandée par le propriétaire sera facturée.

## **Concours:**

Les engagements sont effectués sous réserve du règlement de l'engagement et ce avant la clôture des engagements indiquée sur la feuille d'inscription. A défaut, l'engagement en concours ne sera pas effectué.

Les frais de concours doivent être réglés au plus tard le vendredi précédant le concours.

Les engagements effectués, ainsi que les boxes réservés ne peuvent donner lieu à aucun remboursement sauf en cas d'annulation du concours par l'organisateur.

## **Autres prestations :**

Elles sont facturées en fonction de leur nature et doivent être réglées à l'avance.

*En cas de non paiement, le Poney Club se réserve le droit de suspendre ses prestations.*